



Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail

PROCÈS-VERBAL

Le 28 mars 2017

10h30

Siège social, Timmins, édifice A, salle du Conseil

PRÉSENCES :

Représentants-es

des travailleurs-es :

André Gauthier, S.C.F.P. – Atelier – New Liskeard
Denise Lavigne, S.C.F.P. – É.C. Sacré-Coeur – Timmins
Diane Potvin-Carrière, F.E.E.S.O. – É.C. André Cary –
Kapusksing
Jean-Noël Frigo, F.E.E.S.O. – É.C. St-Louis – Hearst
Josée Trudel, A.E.F.O. – Vice-présidente Nord-Est
Catholique – É.C. Don Bosco, Timmins
Lucie Loranger, F.E.E.S.O. – É.C. Sts-Martyrs-Canadiens
– Iroquois Falls, coprésidence
Pierre Alie, A.E.F.O. – É.S.C. Alliance – Iroquois Falls
Richard Limoges, S.C.F.P. – É.C. Jean-Vanier – Kirkland
Lake
Sylvain Bédard, A.E.F.O. – É.S.C. Cité des Jeunes –
Kapusksing

Présent Absent

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

Représentants-es

du Conseil :

Claire Mackey, É.C. Ste-Croix – Haileybury
Éric Fontaine, É.S.C. Alliance – Iroquois Falls,
coprésidence
Lise Poirier, É.C. Ste-Anne – Hearst
Lucie Hatton, Siège social – Timmins
Steve Guertin, É.S.C. Jean-Vanier – Kirkland Lake
Tricia Papineau, É.S.C. Cité des Jeunes – Kapuskasing

x

x

x

x

x

x

Personne-ressource :

Sara Goulet, Siège social – Timmins

x

Secrétaire :

Céline B. Lacroix – Point de service de Hearst

x

Eric Fontaine souhaite la bienvenue à Sara Goulet qui revient de son congé.

1. **Ouverture de la réunion** à 10h36
Prière récitée par tous les membres du CMSST

2. **Adoption de l'ordre du jour :**
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Proposée par : Lucie Hatton
Appuyée par : Richard Limoges

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion :**
Que le procès-verbal de la réunion tenue le 18 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

Proposée par : Sylvain Bédard
Appuyée par : Diane Potvin-Carrière

Adoptée

4. **Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017 :**

Steve Guertin souligne que la liste des produits chimiques a été modifiée, remodifiée et les résultats en sont très positifs. Un comité, qui était composé d'enseignant(e)s qui travaillent dans les labos, entre autres, a été créé pour évaluer le dossier des produits chimiques et Sara Goulet nous avise que la liste va être finalisée cette semaine.

Sara Goulet nous informe que ce projet est d'une durée de cinq (5) ans. Le CSCDGR et les autres conseils francophones de l'Ontario vont engager une firme pour remplir le gabarit du ministère qui sera par la suite modifié par les conseils. Par le 30 avril, le gabarit pour les Ateliers, Arts, Laboratoires de science ainsi qu'éducation physique doit être remplie et Sara va nous mettre à jour à la prochaine rencontre du CMSST. Le comité se concentre présentement sur les laboratoires de sciences.

Les écoles vont recevoir des étiquettes afin d'identifier les produits chimiques à envoyer au dépotoir et la compagnie Greenlight Environmental va les ramasser.

5. **Suivi – modification – protocole d'entente :**

L'annexe A dans le protocole d'entente n'est pas à jour. Sara Goulet, Eric Fontaine et Céline B. Lacroix vont communiquer avec la personne responsable au Siège social afin qu'elle puisse nous fournir le nombre d'employés par lieu de travail pour finaliser le document.

6. Rapport d'accidents au travail / Lucie Hatton:

Pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 28 février 2017, il y a eu un total de 5 accidents.

Syndicats	Membres qui ont reçu des soins de santé	Cas qui ont nécessité du temps perdu	Accidents, incidents reliés à la violence
AEFO	2	1	3
FÉESO	2		8
SCFP			
Suppléance – AEFO			
Suppléance – FÉESO			
Suppléance – SCFP			

Josée Trudel, vice-présidente de l'AEFO nord-est catholique remarque qu'il y a des rapports d'incidents reliés à la violence qui ont été complétés dans une école cependant, ils ne paraissent pas sur le rapport d'incidents reliés à la violence présentée par Lucie Hatton au CMSST. Josée demande à Lucie Hatton si elle fait un tri par rapport à tous les rapports qu'elle reçoit ou bien c'est la direction qui a omis d'envoyer ces rapports au Siège social. Josée nous informe que certains membres du personnel subissent des pressions pour les dissuader de remplir le rapport d'accident survenu au travail (#2002) car, d'après le superviseur immédiat, la blessure n'est pas assez grave ou est mineure. Eric Fontaine se fait un devoir d'apporter ce point à la prochaine rencontre de direction en informant ses collègues que tous les rapports complétés par un membre du personnel sont envoyés à Lucie Hatton au Siège social en tout temps. Le CMSST travaille fort afin de s'assurer que chaque membre du personnel travaille dans un lieu de travail sécuritaire.

Un accusé de réception à la personne qui a subi une blessure serait une bonne façon de rassurer l'employé que son rapport d'accident a été reçu par Lucie Hatton au Siège social.

7. Communiqué :

- Mars Rallonge électrique
- Avril Jour de deuil / Lucie Loranger
- Mai Objets suspendus au plafond et décorations sur les murs
- Juin Entreposage
- Septembre Santé et sécurité à l'école (formulaires)

8. Suivi – Parfum / Sara Goulet :

Lucie Loranger avait demandé à la dernière rencontre du CMSST si le Conseil allait développer une mesure administrative ou une politique pour empêcher le port du parfum et/ou d'avoir des produits parfumés dans un lieu de travail, car la problématique est existante et grandissante dans plusieurs lieux de travail du CSCDGR.

Sara Goulet nous informe que Lorraine Presley et Julie Bisson travaillent présentement sur ce dossier, mais aucune date n'a été confirmée quant à la mise en place d'un document pour protéger et sécuriser les membres du personnel qui réagissent aux produits parfumés. Est-ce que le CSCDGR va faire une mesure administrative ou bien une politique ? Lucie Loranger suggère qu'un membre du CMSST siège sur ce comité afin d'appuyer le Conseil avec ce dossier qui touche directement notre mandat.

9. **Suivi – Remise à niveau – Formation agrément 1 et 2 :**

Il y a de l'intérêt de la part des membres du CMSST pour avoir une mise à jour de l'agrément 1 avec France Germain. France Germain est disponible au mois de juin, mais désire connaître les besoins des membres agréés et ce qu'ils recherchent avant d'offrir la formation. Les membres du CMSST suggèrent d'avoir cette formation à l'automne.

Cependant, Steve Guertin souligne qu'il y a encore plusieurs membres du CMSST qui n'ont pas la certification à l'agrément et l'emphase devrait être accordée à leur obtenir la formation à l'agrément 1 et 2 dès que possible. Sara Goulet va s'informer auprès de France pour obtenir l'information au sujet des formations offertes pour l'agrément 1 et 2.

10. **Suivi – Chaussures de sécurité dans les ateliers / Équipement de protection**

À moins qu'il y ait un article spécifique aux chaussures de sécurité dans la convention collective, le conseil n'est pas tenu de payer pour les chaussures de sécurité. Si vous avez des inquiétudes, faites parvenir un courriel à Sara Goulet et elle se fera un plaisir d'y répondre.

Suite à la réponse de Sara que le Conseil ne payera pas pour des chaussures de sécurité aux employés qui n'ont pas cette clause dans leur convention collective, Lucie Loranger veut confirmer que les membres de la FEESO qui doivent accompagner leur élève dans les ateliers seront couverts sous la CSPAAT s'ils avaient un accident au travail. Steve Guertin prend la parole et il nous confirme que la pratique courante est que les employés ne portent pas des chaussures de sécurité (dépendant des circonstances), cependant il est entendu que s'il y a de l'équipement de protection individuelle de disponible, l'employé doit s'en servir (p. ex : lunettes de sécurités).

Steve nous mentionne que Linda Dillon-Dupuis regarde à ce que les élèves soient aussi protégés et une formation sera offerte prochainement aux membres du personnel qui travaillent dans les ateliers. Il y a des subventions qui s'en viennent du gouvernement et ceci permettra de protéger le personnel ainsi que les étudiants.

11. **Suivi – Procédure pour les ateliers de soudure :**

La direction doit faire le suivi auprès de l'agent de supervision.

12. **Formation sur l'inspection des lieux de travail pour les travailleurs désignés**

Lucie Hatton nous informe que dans les années passées, le CMSST invitait annuellement tous les travailleurs désignés pour leur offrir de la formation ainsi qu'un dîner pour les remercier d'être prévoyants et de prendre les mesures nécessaires, lors de leur inspection mensuelle, pour assurer la santé et sécurité de tous les membres du personnel du CSCDGR.

Sara Goulet et Eric Fontaine vont faire un suivi auprès de Ressources humaines pour sonder davantage le terrain.

13. **Objets suspendus au plafond et accrochés aux murs/couloirs**

Dans le code de prévention des incendies de l'Ontario applicable à l'éducation sous l'article 2.4.1; il n'est pas permis d'accumuler des matières combustibles à l'intérieur ou près des bâtiments dans des quantités ou dans des endroits qui constituent un risque d'incendie et 2.10.2; il est clairement spécifié que les œuvres d'art et le matériel pédagogique combustibles qui sont suspendus au mur ne dépassent pas plus de 20% de la superficie murale. Cette loi s'applique également pour les garderies.

Sara Goulet va faire parvenir une note de service pour conscientiser les directions des écoles pour les aviser que cela n'est pas permis.

14. **Autres sujets à discuter :**

15. **Prochaine rencontre : le 24 mai 2017**

16. **Levée de la séance à 12h15**

Proposée par : Diane Potvin-Carrière
Appuyée par : Richard Limoges

Adoptée

24 mai/17
Date

Eric Fontaine
Éric Fontaine, coprésidence

24 mai 2017
Date

Lucie Loranger
Lucie Loranger, coprésidence